



NOVEMBRE 2021

LES MARCHÉS EN PLEINS SABLES MOUVANTS : LES RISQUES INFLATIONNISTES¹ PERSISTENT



L'alignement des planètes, favorable à l'inflation¹, devrait se maintenir à moyen terme. Or, si nous sommes conscients depuis un certain temps déjà que toutes les composantes de l'inflation¹ ne sont pas transitoires, ce n'est que maintenant que les marchés et les banques centrales s'en rendent compte. Il convient, par conséquent, de rester neutre en matière de risque tout en étant vigilant et actif vis-à-vis des données économiques et des valorisations des actifs.

PRINCIPAUX THÈMES D'INVESTISSEMENT



INÉGALITÉS EXACÉRBEES PAR LA HAUSSE DE L'INFLATION¹

Les goulets d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et la reprise de la demande des ménages entraînent une hausse de l'inflation¹, aggravée par l'envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Ces dernières affectent le plus les catégories vulnérables. Il convient de rester attentif aux opportunités susceptibles de contribuer à faire face à ces défis (transition verte, réduction des inégalités) sans compromettre les performances.



PRUDENCE SUR LES EMPRUNTS D'ÉTAT

Nous nous attendons à ce que les taux nominaux² évoluent à la hausse, mais les variables clés à surveiller sont les taux réels³ et la vitesse de leur progression. Les investisseurs doivent donc rester défensifs sur la durée⁴, avec une approche très flexible sur l'ensemble des courbes de rendement.



LA CROISSANCE DES REVENUS AU CENTRE DE L'ATTENTION

En attendant de meilleurs points d'entrée, nous nous concentrons sur les valeurs décotées⁵ et de qualité présentant un potentiel de croissance durable de leurs bénéfices malgré la hausse du coût des intrants⁶. De ce point de vue, les entreprises disposant d'un fort pouvoir de fixation des prix sont les mieux placées.



EXPLOITATION DU LEVIER DU CRÉDIT POUR GÉNÉRER DES PERFORMANCES AJUSTÉES DE L'INFLATION

À mesure que les fondamentaux des entreprises s'améliorent, les obligations investment grade⁷, high yield⁸ et subordonnées⁹ en euros, ainsi que la dette émergente, offrent des perspectives de rendement réel attrayantes. La sélection reste néanmoins essentielle pour identifier les pépites et éviter les segments surendettés.

OPPORTUNITÉS À L'HORIZON POUR LES INVESTISSEURS VIGILANTS



La hausse de l'inflation¹ et le ralentissement de la dynamique de croissance exigent davantage de sélectivité. Il existe des opportunités pour les investisseurs diversifiés (disposant d'un horizon d'investissement approprié) qui explorent l'ensemble du spectre obligataire, y compris le crédit de haute qualité, les obligations subordonnées et la dette émergente. Par ailleurs, qu'il s'agisse de marchés actions ou obligataires, les thèmes ESG¹⁰ sont un autre axe à privilégier par les investisseurs compte tenu de la volonté de transition verte et de lutte contre les inégalités.

Amundi
ASSET MANAGEMENT

En savoir plus sur Amundi Asset Management en ligne :
<http://amundi.com>



1. Inflation : hausse générale des prix des biens et services en circulation dans un pays et sur une période donnée. L'inflation se traduit par un phénomène d'augmentation générale des prix et peut ainsi entraîner une baisse du pouvoir d'achat et de la monnaie. Au contraire, la déflation est le phénomène d'une baisse généralisée et durable du niveau des prix. Pour mesurer le taux d'inflation, l'Insee s'appuie notamment sur l'Indice des prix à la consommation (IPC).
2. Taux d'intérêt nominal : taux d'intérêt qui est défini au moment de la création d'un emprunt ou d'un prêt ; ce taux est inscrit dans le contrat qui lie les deux opérateurs, il peut être soit constant dans le temps, soit variable. Par convention, un taux d'intérêt nominal est annuel.
3. Taux d'intérêt réel : taux d'intérêt nominal auquel on doit effectuer une correction afin qu'il tienne compte du taux d'inflation et de la prime de risque.
4. Durée : exprimée en nombre d'années, la durée correspond à la durée de vie moyenne actualisée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la durée est élevée, plus le risque est grand. Afin de connaître le niveau de risque d'un portefeuille constitué d'obligations, il est utile de connaître la durée de chacune de ses obligations pour déterminer la durée moyenne du portefeuille.
5. Valeurs décotées : actions de sociétés dont le cours de bourse est inférieur à leur valeur intrinsèque, sur la base de leurs actifs et de leur capacité bénéficiaire à long terme, autrement dit actions sous-évaluées.
6. Intrant : élément entrant dans un processus de production.
7. Investment grade : caractérise les titres émis par un émetteur de titres de créances négociables (Bon du Trésor...) ou d'obligations dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB-. Les obligations « investment grade » sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement.
8. High yield : émissions obligataires qui considèrent un fort rendement en contrepartie d'un haut niveau de risque. Les émetteurs concernés sont souvent des sociétés en difficulté ou qui ont un niveau d'endettement élevé associé à un faible montant de fonds propres. Cela donne un caractère fortement spéculatif aux obligations high yield.
9. Dette subordonnée : le financement subordonné (ou dette subordonnée) est un prêt garanti par des actifs qui doit être payé lorsqu'une entreprise se trouve en défaut de paiement, mais seulement après le règlement des dettes plus prioritaires (créances prioritaires).
10. ESG : critères utilisés pour évaluer la prise en compte par une entreprise des impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son activité. La prise en compte de ces critères au-delà des critères financiers traditionnels distingue l'investissement socialement responsable (ISR) des gestions traditionnelles.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management et sont exactes au 8 novembre 2021. Les opinions concernant les tendances de marché et les conditions économiques qui y sont exprimées engagent leur auteur et pas nécessairement Amundi Asset Management. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché et autres et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs mentionnés produiront les performances escomptées. Ces opinions ne sauraient être considérées ni des conseils d'investissement ni comme des recommandations de titres, pas plus qu'elles n'augurent l'intention d'Amundi Asset Management de réaliser des opérations sur un produit en particulier. Rien ne garantit que les prévisions de marché formulées dans ce document se réaliseront ou que les tendances qui y sont évoquées se poursuivront. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché ou d'autres facteurs et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs qui y sont mentionnés produiront les performances escomptées. Tout investissement implique des risques, y compris des risques politiques et un risque de change. La performance et la valeur nominale d'un investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et chaque investisseur court le risque de perdre la totalité du capital qu'il a investi. Ce document ne constitue pas une offre à souscrire des parts d'un fonds de placement ou des services, pas plus qu'il ne constitue une invitation à vendre des parts d'un fonds de placement ou des services.

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital social de 1 086 262 605 EUR - Gestionnaire de portefeuille réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com.

Date de première utilisation : 8 novembre 2021.